



Le 17 juin 2013

Communiqué de la Commission comptabilité et analyse financière de la SFAF

Application de la norme IFRS 8 : Insuffisance de l'information sectorielle pour les utilisateurs

La SFAF accorde une importance majeure à la qualité de l'information financière publiée par les sociétés cotées.

C'est pourquoi, l'association représentée par sa commission comptabilité et analyse financière, a participé activement aux débats de Place qui précédaient l'introduction de la norme IFRS 8 (rendue obligatoire en 2009) sur l'information sectorielle.

En parallèle, dans le cadre des investigations sur les effets de cette norme, et après deux exercices d'application, ladite commission, présidée par Bertrand Allard, Jacques de Greling et Jean-Baptiste Bellon, avait réalisé une étude de cette norme sur les sociétés du CAC 40 et du NEXT 20, au titre de l'exercice 2010.

En 2013, une nouvelle étude, réalisée pour la Commission par deux membres de l'association, Philippe Tournon et Stéphane Bellanger, a revu l'application de cette norme sur un échantillon européen (50 entreprises européennes parmi les 100 plus importantes entreprises européennes, hors sociétés financières). Pour chacune d'elle, les comptes consolidés ou les documents de référence (y compris le rapport de gestion), la présentation annuelle des résultats de l'exercice 2011 et les communiqués de presse associés, ont été méthodiquement analysés afin d'identifier les usages en cours en termes d'information sectorielle.

Conclusion

Cette deuxième étude confirme une nouvelle fois les limites de la pertinence et de la comparabilité de l'information sectorielle telle que publiée en IFRS 8.

Les réserves émises lors de l'élaboration de la norme, par la SFAF, en matière de comparabilité sont donc, une fois encore, confirmées.

Ainsi, au nom des utilisateurs, la SFAF continue de militer en faveur d'une amélioration de l'information sectorielle.

Ces travaux sont disponibles in-extenso sur le site de la SFAF (rubrique travaux des commissions) et accessibles en cliquant sur les liens ci-dessous :

[Etude juin 2013](#) - [Etude novembre 2011](#)

L'étude met en exergue les points suivants :

- **La norme IFRS 8, fondée sur l'approche managériale, permet une grande flexibilité dans la présentation de l'information financière.**
Ceci se traduit par la présence d'indicateurs de gestion définis par les sociétés (non GAAP) dans près de 2/3 des cas.
Plus généralement, la flexibilité laissée aux entreprises permet de présenter des soldes de gestion spécifiques (non normés) différents de ceux qui ressortent des comptes en IFRS.
- **Cette flexibilité se traduit par une profusion d'indicateurs spécifiques.**
L'analyse des documents des 50 sociétés de l'échantillon fait ressortir une quinzaine d'indicateurs différents de ceux préconisés par IAS 1.

- **Cette diversité n'est pas accompagnée de suffisamment d'informations** pour que le lecteur des comptes soit à même de rapprocher les soldes spécifiques (« maison ») des soldes « IFRS ». Une réconciliation au niveau des segments entre les soldes spécifiques et les soldes IFRS est impossible pour près de 30% des sociétés étudiées (14 sur 50).
- **Certaines sociétés utilisent pleinement la liberté laissée par la norme IFRS 8.** Ce comportement se vérifie qu'il s'agisse du nombre d'ajustements, du retraitement des opérations de cessions d'activité ou encore de la publication d'un résultat dit « économique ».
- Le **poids du « non-alloué »**, significatif pour certains émetteurs, **dégrade alors la qualité de l'information financière.** En effet, pour certaines des sociétés étudiées (4 sur les 50 sociétés de l'échantillon), la part du « non-alloué » représente plus de 20% (en valeur absolue) du solde de gestion retenu pour mesurer la performance des segments. Cela est dû notamment à la non affectation d'une partie des coûts et l'impact est significatif sur la mesure de la performance retenue qui peut dénaturer la pertinence des résultats par secteurs en IFRS 8.
- **L'information communiquée est généralement cohérente entre les différents supports qui diffusent l'information sectorielle** (annexes, rapport de gestion, présentation). On observe ainsi que les soldes présentés dans les commentaires du rapport de gestion sont toujours cohérents avec l'information fournie dans les annexes.
- Enfin, nous constatons que **les sociétés sont très peu nombreuses à fournir une information sur les capitaux employés.** De plus, l'incohérence entre les capitaux employés et les indicateurs de performance ne permet généralement pas de calculer la rentabilité du capital employé.

Contact :

Bruno Beauvois, délégué général SFAF
bbeauvois@sfaf.com – 01 56 43 43 14

A propos de la Commission comptabilité et analyse financière de la SFAF

Cette Commission se réunit mensuellement pour travailler sur les thèmes d'actualité. Elle rassemble une quarantaine de membres et est animée par :

- **Jacques de Greling**, Coprésident de la commission comptabilité et analyse financière de la SFAF.
Il est aussi membre du comité consultatif de l'Autorité des Normes Comptables ; membre de Capital Markets Advisory Committee de l'IASB - International Accounting Standards Board ; membre du User Panel de l'EFRAG - European Financial Reporting Advisory Group-; et vice-président du Financial Accounting Commission de l'EFFAS - *European Federation of Financial Analysts Societies*.
- **Bertrand Allard**, coprésident de la Commission comptabilité et analyse financière de la SFAF.
Il est aussi membre du comité consultatif de l'Autorité des Normes Comptables et membre du Consultative Working Group du Corporate Reporting Standing Committee de l'ESMA – European Securities and Markets Authority.
- **Jean-Baptiste Bellon**, vice-président de la Commission comptabilité et analyse financière de la SFAF.
Il est aussi membre de la commission des Normes Internationales de l'Autorité des Normes Comptables et de l'User Panel de l'EFRAG.

A propos de la SFAF

Depuis plus de cinquante ans, la Société Française des Analystes Financiers (membre de l'European Federation of Financial Analysts Societies – EFFAS) œuvre à l'amélioration des techniques de l'analyse financière et au développement d'une information économique et financière de qualité.

Ses missions :

- **Assurer la représentativité de la profession**
La SFAF, présidée par Marie-Pierre Peillon, compte plus de 1600 membres, spécialistes de l'investissement en valeurs mobilières. Très présente auprès des Autorités de Place dans les débats ayant pour objectifs l'amélioration de la qualité de l'information financière et le développement du rôle des analystes financiers, elle représente la profession au sein d'instances nationales, européennes et internationales.
- **Tenir le calendrier de Place ;**
- **Assurer la formation des professionnels ;**
- **Accompagner ses membres.**